



**Syndicat Mixte d'Aménagement des  
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief - EPAGE**

Maison de l'eau  
16140 Saint Fraigne  
☎ 05.45.21.01.91

[f.devautour@smabacab.fr](mailto:f.devautour@smabacab.fr)

St Fraigne, lundi 23 décembre 2024

# Procès-verbal du Comité syndical

**Mercredi 18 décembre 2024 à 18H30 à la Maison de l'Eau**

Le mercredi 18 décembre 2024 à 18h30, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB - EPAGE), dûment convoqué, s'est réuni en son siège à la Maison de l'eau (16140 Saint-Fraigne) sous la présidence de Christophe AUGIER. Renaud COMBAUD est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25.09.2024
- Délibération création poste ingénieur
- Délibération convention mise à disposition poste technicienne zone humide
- Délibération modificative des amortissements
- Délibération validation du programme de travaux 2025 et sollicitation des différents partenaires financiers
- Délibération plantations de haies 2025 et sollicitation des différents partenaires financiers
- Questions diverses

## **Délégués présents :**

**Titulaires :** Madame BAUDRIT Isabelle / WILKINSON Judith / ANDRE Thierry / AUGIER Christophe / BALLAND Cyril / BARONI Patrick / BARREAU Bruno / BERTRAND Michel / BOREL Didier / BRISSONNAUD Denis / CACLIN Philippe / CAQUINEAU Emmanuel / COMBAUD Renaud / DANJOU Laurent / DEVAUTOUR Jean-Christian / LAVERGENE Didier / MEGRET Christian / MERCIER Sébastien / RIVAUD Michel / ROY Francis / SALAMAND Bernard / TEXIER Didier / TRICOIRE Pascal

**Suppléants :** Mesdames BOURDIER Béatrice / Messieurs AUBINEAU Louis / BONNET Michel / MICHAUD Thierry / RABIOUX Jean-Michel / BONNET Michel

**Pouvoirs de :** Monsieur GASTARD Patrick à Monsieur BRISSONNAUD Denis

## **Présents à titre consultatif :**

Madame AUFFRET Noémie (SMABACAB)  
Madame DEVAUTOUR Florence (SMABACAB)  
Monsieur BLANCANT Julien (SMABACAB)  
Monsieur MICHAUD François (SMABACAB)  
Monsieur TERRASSON Jordan (SMABACAB)  
Monsieur MEGE Guillaume (SMABACAB)  
Monsieur MOUCLIER Arthur (SMABACAB)

## Préambule

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents. La séance est ouverte et l'ordre du jour annoncé.

## Approbation du procès-verbal du 25.09.2024

Monsieur le Président soumet à l'approbation le procès-verbal du précédent comité syndical, disponible sur le site internet du SMABACAB. Ce dernier ne soulève aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

## Délibération concernant la création d'un poste d'ingénieur territorial

Monsieur le Président expose qu'à la suite de sa réussite à l'examen professionnel d'ingénieur territorial, Monsieur Julien BLANCANT (technicien milieux aquatiques et directeur du SMABACAB), a été placé sur liste d'aptitude liée au grade d'ingénieur territorial. Suite à cela, Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer un poste d'ingénieur territorial au sein du SMABACAB à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, et de mettre en place les différentes procédures administratives qui se rattacheront à la nomination de Monsieur BLANCANT sur ce poste.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Dans ce cadre-là, un travail lié à la révision de la délibération d'attribution du RIFSEEP a été engagé, de sorte notamment à l'harmoniser avec la création de ce nouveau poste.

## Délibération concernant le renouvellement de la convention de mise à disposition du poste de technicienne zone humide au SIAEP NOC

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que depuis 2020, le poste occupé par Madame Noémie AUFFRET est mis à disposition auprès du SIAEP Nord-Ouest Charente, à raison de 20% de son temps, dans le cadre de la gestion foncière liée au programme Re-Sources. Cette mise à disposition est régie par une convention entre les deux syndicats, laquelle arrive à échéance.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler cette convention au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 6 ans (durée du contrat Re-Sources).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Modification de la délibération concernant les amortissements du SMABACAB

Il convient de modifier la délibération initialement prise le 23/09/2022 concernant les amortissements, en rajoutant une phrase précisant **que tous les biens acquis après le 15 novembre seront amortis l'année suivante.**

La proposition est adoptée à l'unanimité

## Validation du programme de travaux 2025 et délibération sollicitant les différents partenaires financiers

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre connaissance du programme d'actions prévu pour 2025 ; un diaporama est présenté, retraçant les principales actions réalisées en 2024 et informant des tranches de travaux prévues pour 2025. Les principaux travaux se dérouleront sur la

commune d'Empuré (restauration morphologique du fond de vallée) et sur le ruisseau des Jauges, affluent de l'Auge (recharge du lit par radiers). Seront également réalisées des tranches de plantations de haies sur des parcelles du SMABACAB ainsi que des aides à la plantation de haies sur les versants. Enfin, il est aussi question de renouvellement de véhicule (diaporama disponible auprès du SMABACAB et envoyé par mail aux délégués).

Suite à la présentation, Monsieur le Président propose de valider les éléments présentés et soumet au vote la sollicitation des partenaires financiers suivants :

- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Conseil départemental de la Charente
- Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Délibération plantation de haies 2025 et sollicitation des différents partenaires financiers

Dans le cadre des plantations réalisées sur les parcelles appartenant au SMABACAB, Monsieur le Président explique que les demandes de subventions sont effectuées de façon individuelle. A ce titre, une tranche de plantation est prévue en 2025 sur la commune de Valdelaume (plantation de 250m de haies en pied de coteau).

Après avoir fait valider cette tranche, Monsieur le Président propose de délibérer sur la sollicitation du conseil départemental des Deux-Sèvres pour la demande de subventions. La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Questions diverses

### **Gestion des berges**

Madame BOURDIER souhaite connaître s'il est prévu une intervention de nettoyage du ruisseau du Bief et notamment sur la commune de Luxé.

Monsieur BLANCANT explique qu'il est d'abord nécessaire de définir la notion de « nettoyage », ne correspondant pas forcément à une intervention adaptée sur les milieux aquatiques. Il précise cependant que durant le mois de novembre, les agents du SMABACAB ont procédé à l'enlèvement d'embâcles en amont du pont de Luxé, afin de diminuer le risque d'encombrement du pont lors des prochains épisodes de crues. Il propose de plus à Madame BOURDIER de se rencontrer courant du mois de janvier sur la commune de Luxé et autour du ruisseau du Bief, afin de partager les notions d'interventions réalisables du SMABACAB.

### **Dispositif d'aide à la plantation du SMABACAB**

En 2025, il est prévu que les agents du SMABACAB assistent la plantation d'environ 300 arbres sur une parcelle en agroforesterie proche de l'Aume à Longré. Monsieur BARREAU souhaite faire part de son désaccord sur la mise en place de l'aide à la plantation sur ce cas.

Monsieur TEXIER témoigne aussi de son désaccord, estimant qu'il s'agit dans ce cas là d'orientations agricoles sortant de la compétence du SMABACAB.

Monsieur BLANCANT explique que dans ce cas précis, le placement de la parcelle en agroforesterie apporte une plus-value sur la capacité du sol à infiltrer.

Monsieur le Président questionne l'assemblée sur le maintien de cette tranche précise de travaux ; 5 délégués y sont opposés. Il propose donc de maintenir la tranche en l'état mais inscrira à l'ordre du jour du prochain comité syndical la réflexion sur l'application de l'aide à la plantation afin de cadrer le dispositif mis en œuvre par le SMABACAB.

### **Gestion des ouvrages**

Monsieur DANJOU souhaite savoir qui doit gérer les barrages / empellements.

Monsieur BLANCANT explique que la gestion d'un ouvrage existant revient à son propriétaire. Sur le territoire du SMABACAB, certains ouvrages sont la propriété du SMABACAB ; ce sont ceux situés essentiellement autour d'Aigre, construits à l'époque du SIABA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Aume). D'autres ouvrages sont la propriété de communes, construits à l'époque par ces dernières. Il existe aussi des ouvrages appartenant à des propriétaires privés (généralement ouvrages de moulins). Certains ouvrages n'ont aucune existence légale, construits sans consultation voire déclaration ou autorisation de la DDT (ces derniers ne doivent pas être utilisés). Enfin, et c'est le cas sur différents ouvrages du SMABACAB, nous ne connaissons pas l'origine de l'ouvrage par manque de documentation et donc son propriétaire.

### **Pollution de l'Aume au mois de juin**

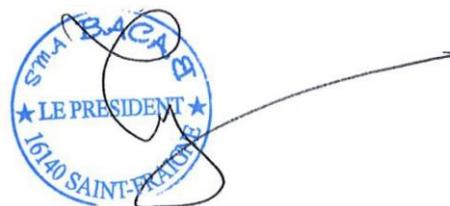
Monsieur COMBAUD rappelle à l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu entre le SMABACAB, le SIAEP NOC, la Mairie d'Aigre et la préfecture de la Charente, dans le but d'obtenir des précisions sur la gestion qui a été effectuée autour de la pollution de l'Aume au lisier le 4 juin 2024. Il explique déplorer l'absence des services préfectoraux 79 lors de cette rencontre. Il ajoute qu'aujourd'hui, l'exploitant mis en cause adopte une attitude proactive, à la recherche de solutions permettant de diminuer le risque d'une nouvelle pollution ; Monsieur COMBAUD explique que le SMABACAB reste attentif aux échanges comme ceux obtenus en septembre en mairie de Valdelaume avec les exploitants voisins de la porcherie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est achevée à 19h45.

Le Président,  
Christophe AUGIER

The image shows a blue ink signature of Christophe AUGIER written over a circular official stamp. The stamp contains the text "SMABACAB" at the top, "LE PRESIDENT" in the center, and "16140 SAINT-FRAIGNE" at the bottom, flanked by two stars.

Le secrétaire de séance,  
Renaud COMBAUD

The image shows a blue ink signature of Renaud COMBAUD written over a circular official stamp. The stamp contains the text "SMABACAB" at the top, "LE PRESIDENT" in the center, and "16140 SAINT-FRAIGNE" at the bottom, flanked by two stars.